

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 28 mai DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaients présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Christophe COPLO, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,
Mmes, Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Benoît BALUT, Eric HEBERT, Mmes Pascale DUMONTIER Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Benoît BALUT à Mme Catherine DUVALLET,
Mme Pascale DUMONTIER à M. Dominique LEGO.

**M. Christophe THIESSE
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

28 mai 2024

DATE DE CONVOCATION

22 mai 2024

DATE D'AFFICHAGE

30 mai 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRESENTS

10

PROCURATION(S)

2

VOTANTS

12

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 8

DEMANDES DE SOUTIENS FINANCIERS – PRESTATIONS NON REMBOURSABLES

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que des familles de Val-de-Reuil en difficulté ont sollicitées une demande de soutien financier non remboursable et expose la situation de ces familles.

**11 dossiers ont été accordés pour un montant global de
3 243,15€,
1 dossier a été ajourné.**

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus concernant les soutiens financiers attribués aux familles pour un montant global 3 243,15€.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus concernant les soutiens financiers attribués aux familles pour un montant global 3 243,15€.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES